



**CARMIGNAC PORTFOLIO  
Emerging Patrimoine**

---

**PROSPECTUS SIMPLIFIE**

---

Ce prospectus simplifié ne contient que les informations essentielles relatives au compartiment CARMIGNAC PORTFOLIO – Emerging Patrimoine (ci-après le “Compartiment”), qui est un des compartiments de la SICAV CARMIGNAC PORTFOLIO (ci-après la « SICAV »).

Une copie du Prospectus complet de la SICAV ainsi que du dernier rapport annuel contenant les comptes annuels et/ou semi-annuels sont disponibles au siège social de la SICAV gratuitement et sur simple demande des investisseurs qui le souhaiteraient.

Les personnes souhaitant souscrire à des Actions de la SICAV devront s’informer eux-mêmes quant à la législation et la réglementation en vigueur dans les pays de leur domicile, de leur résidence ou de leur nationalité.

Ce prospectus simplifié fut préparé en français et peut être traduit dans d’autres langues. De telles traductions devront rester fidèles au contenu du texte français. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques, le français prévaudra.

Sauf indication contraire, les termes définis dans le Prospectus complet ont la même signification que dans le prospectus simplifié.

Important: en cas de doute concernant le contenu de ce document, veuillez consulter votre agent de change, votre banque, votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller financier.

**Compartiment CARMIGNAC PORTFOLIO – Emerging Patrimoine**

---

**Objectifs d’investissement de la SICAV**

L'objectif de la SICAV est de procurer à ses actionnaires un rendement global aussi élevé que possible et de les faire bénéficier d'une gestion professionnelle. Elle fournira à ses actionnaires une possibilité de placement dans plusieurs portefeuilles de valeurs mobilières diversifiées à l'échelle internationale afin de réaliser à long terme une plus-value du capital, tout en ne négligeant pas les aspects revenus immédiats des portefeuilles.

L'actionnaire a la faculté de choisir, en fonction de ses besoins ou de ses propres perspectives d'évolution des marchés, le niveau des investissements qu'il souhaite réaliser dans l'un ou l'autre compartiment de la SICAV.

La SICAV ne garantit pas que l'objectif visé puisse être atteint en fonction de l'évolution positive ou négative des marchés. En conséquence, la Valeur Nette d'Inventaire peut aussi bien diminuer qu'augmenter. La SICAV ne peut en conséquence garantir la pleine réalisation de son objectif.

L'objectif principal des actions CAP dans le Compartiment réside dans un accroissement de capital, qui revient à la SICAV.

---

## Politique d'investissement du Compartiment

Ce Compartiment investit principalement en actions et obligations internationales des pays émergents.

L'objectif du Compartiment est de surperformer son indicateur de référence composé à 50% de l'indice mondial actions Morgan Stanley Pays émergents et à 50% de l'indice obligataire JP Morgan GBI - Emerging Markets Global diversified Index sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans. L'indicateur de référence est rebalancé trimestriellement.

Le Compartiment est construit à partir d'une gestion réactive qui évolue en fonction des évolutions de marché sur la base d'une allocation stratégique déterminée.

Dans un univers d'investissement international, le Compartiment offre une gestion active sur les marchés d'actions, de taux, de crédit, et de devises internationaux. La performance du fonds dépendra de la performance des marchés les uns par rapport aux autres.

Le portefeuille sera exposé au maximum à 50 % de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote.

Le choix des valeurs est totalement discrétionnaire et résulte de l'anticipation de l'équipe de gestion. Le portefeuille sera exposé de façon dynamique sur les marchés émergents en sélectionnant des entreprises qui présentent une perspective de bénéfices à moyen-long terme et un potentiel d'appréciation sur la base d'une approche des fondamentaux de l'entreprise (notamment son positionnement concurrentiel, la qualité de sa structure financière, ses perspectives futures, ...), complétée par des ajustements liés à son marché de référence. Les expositions géographiques ou sectorielles résulteront du choix des valeurs.

En outre l'actif du compartiment comprendra de 50% à 100% d'obligations à taux fixes ou variables, de titres de créances négociables ou de bons du Trésor,

La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « investment grade » (c'est à dire notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's et Moody's).

Pour la partie obligataire, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises, principalement sur les marchés émergents.

La recherche de surperformance repose sur six axes majeurs de valeur ajoutée :

- la sensibilité globale du portefeuille, la sensibilité étant définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base (en %) des taux d'intérêts. La sensibilité du portefeuille taux pourra varier entre moins 4 et plus 10.
- l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ;
- l'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux ;
- l'allocation crédit sur les obligations privées et crédits émergents ;
- la sélection de titres ;
- l'allocation devises ;

Le Compartiment pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation.

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et/ou d'organismes de placement collectif (OPC).

Le Compartiment pourra investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (zone euro et hors zone euro et les pays émergents), réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le Compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Il pourra également prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque de change. Les interventions seront effectuées à condition de ne pas engager plus d'une fois l'actif du Compartiment sur ces marchés et de réaliser l'objectif de gestion du fonds. Le gestionnaire financier pourra être amené à intervenir sur le marché des futures et options sur actions, sur indices, taux d'intérêt et sur le change. En effet, les OPCVM n'ayant qu'une liquidité au mieux quotidienne, le gestionnaire financier ne pourra les revendre pour protéger le Compartiment que le soir même ou le lendemain. Le marché des futures sur actions et indices permettra en revanche au gestionnaire financier d'intervenir dans le courant de la journée, protégeant ainsi, au moins partiellement, le Compartiment contre une forte et soudaine dépréciation des marchés. Le Compartiment pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (convertibles simples, indexés, ORA, etc.). Les titres intégrant des dérivés sont utilisés uniquement en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment pourra investir dans des instruments financiers tel que, les « Credit Default Swap » – CDS -, et avoir recours à des Call ou des Put sur les devises.

### **Utilisation des produits dérivés et opérations de couvertures spécifiques**

Afin de réaliser ses objectifs d'investissement, le Compartiment peut investir dans des produits dérivés, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, dont le sous-jacent peut être des actions ou indices sur actions, du crédit, des devises, des taux d'intérêt ou de l'inflation. Il peut notamment participer au marché des dérivés de crédit en concluant, par exemple, des credit default swaps en vue de vendre ou d'acheter une protection. Par produits dérivés, on entend notamment les swaps, credit default swaps, swaps de rendement total, swaps sur actifs, contrats à terme et/ou options. De temps à autre, le Compartiment peut aussi conclure des opérations de couverture via des contrats à terme ou des options. Il n'a néanmoins aucune obligation de le faire.

Un « Credit Default Swap » (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) paie une commission périodique en échange d'une indemnisation, par le vendeur de la protection, en cas de survenance d'un événement de crédit affectant l'émetteur de référence. L'acheteur de la protection acquiert le droit, soit de vendre au pair une obligation particulière ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de recevoir la différence entre la valeur au pair et le prix du marché de ladite ou desdites obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement définis) lors de la survenance d'un événement de crédit. Un événement de crédit peut prendre la forme d'une faillite, d'une insolvabilité, d'un redressement judiciaire, d'une restructuration significative de la dette ou d'une incapacité à honorer une obligation de paiement à la date prévue. L'International Swap and Derivatives Association (ISDA) a établi une documentation normalisée pour ces contrats de dérivés sous le couvert de son « ISDA Master Agreement ». Le Compartiment peut recourir aux produits dérivés de crédit aux fins de couvrir le risque spécifique de crédit de certains émetteurs présents en portefeuille en achetant une protection. En outre, le Compartiment pourra, à condition que cela soit dans son intérêt exclusif, acheter une protection via les dérivés de crédit sans en détenir les actifs sous-jacents. A condition que cela soit dans son intérêt exclusif, le Compartiment pourra également vendre une protection via des dérivés de crédit afin d'acquérir une exposition de crédit spécifique. Le Compartiment ne pourra participer à des opérations sur dérivés de crédit de gré à gré (OTC) que si la contrepartie est une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opérations et, si tel est le cas, uniquement dans le respect des standards édictés dans le cadre du ISDA Master Agreement.

---

### **Profil du risque**

Le profil de risque du Compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Le Compartiment est classé à la classe de risque 5 d'une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) au risque 6 (risque le plus élevé); le risque (0) signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas un risque zéro.

Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Compartiment investit.

Du fait de la politique d'investissement du Compartiment, les principaux risques encourus sont :

- *Risque lié aux pays émergents* : la valeur liquidative du Compartiment peut connaître une variation élevée en raison d'un investissement majoritairement en actions et obligations des marchés des pays émergents, sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées et dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- *Risque action* : En raison de sa composition, le Compartiment est soumis à un risque actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.
- *Risque de taux* : En raison de sa composition, le Compartiment est soumis à un risque de taux. En effet, une partie du portefeuille peut être investi en produits de taux d'intérêt. La valeur des titres peut

diminuer après une évolution défavorable du taux d'intérêt. En général, les prix des titres de créance augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent, et baissent lorsque les taux d'intérêts augmentent.

- **Risque de change** : le Compartiment est exposé au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'instruments financiers libellés en Euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change ainsi que des opérations de change à terme de devise.
- **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du fonds peut baisser. Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « investment grade ». La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « investment grade » (c'est à dire notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's et Moody's). Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps).

Les cas dans lesquels, un risque existe du fait de l'utilisation des CDS, figurent dans le tableau ci-dessous:

Détention du sous-jacent au CDS	But de l'utilisation de CDS par le gestionnaire financier	Existence d'un risque de crédit
oui	vente protection	oui en cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
oui	achat protection	non
non	vente protection	oui en cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
non	achat protection	oui en cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises (par l'équipe d'analystes crédit).

- **Risque de liquidité** : le Compartiment est exposé au risque de liquidité du fait que les marchés sur lesquels le Compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- **Risque de contrepartie** : le Compartiment est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque de perte en capital** : le portefeuille est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.
- **Risques associés aux instruments dérivés** : le Compartiment peut recourir à des dérivés négociés en actions (y compris les contrats à terme et les options) et à des dérivés négociés de gré-à-gré (y compris les options, les produits à terme, les swaps de taux d'intérêt et les dérivés de crédit) dans sa politique d'investissement aux fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils, génèrent certains risques spécifiques et exposent les investisseurs à un risque de perte. Les dépôts à faible marge initiale généralement demandés pour établir une position dans de tels instruments permettent un effet de levier. En conséquence, un mouvement relativement petit dans le prix d'un contrat pourrait donner lieu à un bénéfice ou une perte élevé par rapport au montant des fonds réellement investi en tant que marge initiale, et ceci pourrait conduire à une perte

supplémentaire non-plafonnée dépassant toute marge déposée. En outre, pour une utilisation de couverture, la corrélation entre ces instruments et les investissements ou secteurs du marché faisant l'objet d'une opération de couverture peut s'avérer imparfaite. Les opérations de dérivés conclues de gré-à-gré, telles que les dérivés de crédit, peuvent engendrer un risque supplémentaire étant donné l'absence d'un marché d'action permettant de liquider une position ouverte. La possibilité de liquider une position existante, d'évaluer une position ou de déterminer le niveau d'exposition aux risques n'est pas forcément garantie.

Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Les actionnaires ne bénéficient d'aucune garantie de restitution du capital investi. Les actionnaires doivent être aussi conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.**

Pour plus de détails sur les risques inhérents à l'investissement dans le Compartiment, il est conseillé aux investisseurs de se référer au prospectus complet.

---

### Profil de l'investisseur

Ce Compartiment s'adresse à un investisseur, personne physique ou morale, qui souhaite diversifier ses investissements tout en bénéficiant des opportunités de marchés au travers d'une gestion réactive des actifs sur une durée de placement recommandée de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Compartiment au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

---

### Performance

Aucune performance historique ne sera disponible pour ce Compartiment durant la première année suivant son lancement.

---

### Caractéristiques des actions

Catégorie d'actions	Politique de distribution	Forme des actions	Devises de libellé	Souscripteurs autorisés	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Code ISIN
Classe A	Capitalisation	Nominative/ au porteur*	EUR	Tous souscripteurs	1 action	1 action	LU0592698954
Classe E	Capitalisation	Nominative/ au porteur*	EUR	Tous souscripteurs	1 action	1 action	LU0592699093
Classe GBP	Capitalisation	Nominative/ au porteur*	GBP	Tous souscripteurs	1 action	1 action	LU0592699176
Classe USD	Capitalisation	Nominative/ au porteur*	USD	Tous souscripteurs	1 action	1 action	LU0592699259

(\*) Pour les actions au porteur, il n'y aura pas de matérialisation de titres.

Quatre classes d'actions, A, E, GBP et USD, sont offertes aux investisseurs qui diffèrent dans leur devise de libellé.

Les actions de la classe A sont lancées au prix initial de 100 EUR.  
 Les actions de la classe E sont lancées au prix initial de 100 EUR.  
 Les actions de la classe GBP sont lancées au prix initial de 100 GBP.  
 Les actions de la classe USD sont lancées au prix initial de 100 USD.

---

## Valeur Nette d'Inventaire (VNI)

Calculée quotidiennement en EUR, GBP et USD

Première date de Valeur Nette d'Inventaire : 31 mars 2011

Lorsque le jour de calcul est un jour férié bancaire, même partiel, à Paris, la VNI est calculée le premier jour ouvrable bancaire entier suivant.

---

## Frais et Charges

### Droits et commissions relatifs aux souscriptions, aux rachats et aux conversions

Droits acquis au Compartiment	Classe A	Classe E	Classe GBP	Classe USD
<b>Droit d'entrée</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Droit de sortie</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Commission de conversion</b>	Max. 1% de la VNI applicable par action	Max. 1% de la VNI applicable par action	Max. 1% de la VNI applicable par action	Max. 1% de la VNI applicable par action

Commissions acquises aux distributeurs	Classe A	Classe E	Classe GBP	Classe USD
<b>Commission de souscription</b>	Max. 4% de la VNI applicable par action	Max. 0% de la VNI applicable par action	Max. 4% de la VNI applicable par action	Max. 4% de la VNI applicable par action
<b>Commission de sortie</b>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Commission annuelle de distribution</b> (payable mensuellement)	Max. 0,60% de la moyenne des actifs nets du Compartiment	Max. 1,35% de la moyenne des actifs nets du Compartiment	Max. 0,60% de la moyenne des actifs nets du Compartiment	Max. 0,60% de la moyenne des actifs nets du Compartiment

## Principales charges supportées par le Compartiment

Commissions acquises par les intervenants	Classe A	Classe E	Classe GBP	Classe USD
<b>Frais sur opérations de brokerage</b>	Frais réels + 0,30% du montant total de la transaction sur les actions européennes, 0,40% autres actions, 0,05% du montant total de la transaction sur les obligations européennes, 0,0375% autres obligations (en faveur du gestionnaire).			
<b>Banque Dépositaire</b>	0,060% l'an maximum, payable et calculée trimestriellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment.			
<b>Agent Administratif</b>	4.000.-EUR par mois, +350.-EUR par mois par classe d'actions libellée dans une autre devise que l'euro et faisant l'objet d'une couverture de change, payable trimestriellement (hors frais de transaction).			
<b>Agent Payeur</b>	500.-EUR par mois payable trimestriellement			
<b>Gestionnaire Financier</b>	<p>0,84% l'an, payable et calculée mensuellement sur la moyenne des actifs nets du Compartiment ; augmenté d'une commission de 15% sur la surperformance du Compartiment.</p> <p>Dès lors que la performance du Compartiment depuis le début du trimestre est positive et dépasse la performance de l'indice décrit ci-après, une provision quotidienne de 15% de la différence positive entre la variation de la VNI (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'indice est constituée. En cas de sous-performance par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 15% de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début du trimestre.</p> <p>L'indice servant de base au calcul de la commission de surperformance est l'indice composé à 50% de l'indice mondial Morgan Stanley Pays émergents et à 50% de l'indice obligataire JP Morgan GBI - Emerging Markets Global diversified Index. Cette commission est prélevée trimestriellement sur base des actifs nets totaux en fin de trimestre. Dès lors que la performance du compartiment depuis le début du trimestre est nulle ou négative, même si celle-ci dépasse la performance de l'indice, aucune commission de performance ne sera prélevée.</p> <p>Les frais sur opérations de brokerage, payables et calculés mensuellement, repris ci-avant limités à : 0,30% du montant total de la transaction sur les actions européennes, 0,40% autres actions, 0,05% du montant total de la transaction sur les obligations européennes, 0,0375% autres obligations.</p>			

---

### **Total Expense Ratio (TER)**

Aucun TER ne sera disponible pour ce Compartiment durant la première année suivant son lancement.

---

### **Fiscalité**

**Il appartient à chaque actionnaire de s'informer au sujet du traitement fiscal qui lui est applicable du fait de la loi de son pays, de sa nationalité ou de sa résidence.**

Sous la législation actuelle, les actionnaires n'ont à acquitter au Grand-Duché de Luxembourg aucun impôt sur les revenus (ce qui n'inclut pas une éventuelle retenue à la source), sur les plus-values, sur les donations entre vifs, sur les successions, ni à aucun autre impôt, sauf toutefois (a) les actionnaires ayant leur domicile ou résidence ou un établissement stable au Luxembourg, (b) certains non-résidents de Luxembourg qui détiennent 10% ou plus du capital social de la SICAV et qui cèdent tout ou partie de leurs actions dans les 6 mois de leur acquisition et (c) dans certains cas limités, certaines catégories d'anciens résidents du Luxembourg s'ils possèdent 10% ou plus du capital social de la SICAV.

Les Actionnaires peuvent néanmoins, sous certaines conditions, être assujettis à la retenue à la source. Ainsi, la loi luxembourgeoise du 21 juin 2005, entrée en vigueur le 1er juillet 2005, a transposé une directive 2003/48/CE du Conseil de l'Union Européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

Cette loi a pour objet d'introduire une retenue à la source sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectué au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont des résidents fiscaux d'un Etat membre de l'Union européenne autre que le Luxembourg.

En application de cette loi, le taux de retenue à la source applicable augmente progressivement dans le temps. Il est de 20% actuellement et sera augmenté à 35% à compter du 1er juillet 2011. La retenue à la source ne sera pas appliquée si le bénéficiaire effectif autorise expressément l'Agent Payeur à communiquer des informations aux autorités de son Etat de résidence fiscale.

Les dispositions qui précèdent sont basées sur la législation actuellement en vigueur et sont sujettes à des modifications.

Il est recommandé aux souscripteurs éventuels et aux actionnaires de se renseigner et, si besoin en est, de se faire conseiller au sujet des lois et réglementations (telles que celles concernant la fiscalité et le contrôle des changes) applicables à la souscription, l'achat, la détention et la réalisation d'actions dans leur pays d'origine, de résidence et de domicile.

---

## **Publications**

La valeur nette d'inventaire du Compartiment ainsi que le prix d'émission peuvent être obtenus chaque jour bancaire ouvrable à Paris, tel que précisé dans les articles 21 et 22 des statuts de la SICAV, au siège social de la SICAV ou auprès de CARMIGNAC GESTION, 24 place Vendôme F-75001 PARIS. Elle peut également être consultée, 24h sur 24 par appel au numéro +33 1 42 61 62 00 et sur le site Internet de CARMIGNAC GESTION à l'adresse suivante : [www.carmignac-gestion.com](http://www.carmignac-gestion.com)

---

## **Souscrire, Convertir, Transférer et Racheter des Actions**

Les demandes de souscription, de conversion et de rachat reçues avant 18:00 heures (CET/CEST) le jour précédent le jour d'Evaluation par la SICAV ou tout autre établissement désignés par la SICAV, et transmises à l'administration centrale à Luxembourg avant 13:00 heures (CET/CEST) le jour d'Evaluation seront exécutées, si elles sont acceptées, sur base de la VNI calculée au Jour d'Evaluation. Les demandes reçues après cette échéance seront exécutées sur base de la VNI calculée au premier Jour d'Evaluation qui suivra le Jour d'Evaluation donné.

Pour plus de détails sur les souscriptions, rachats et conversions d'actions dans le Compartiment, il est conseillé aux investisseurs de se référer au prospectus complet.



## Informations complémentaires

<b>Structure juridique</b>	SICAV (société d'investissement à capital variable) soumise aux dispositions contenues dans la première partie de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif. Cette SICAV est une SICAV autogérée aux termes des Articles 27, 85 et 86 de la loi du 20 décembre 2002.
<b>Société, Date d'immatriculation</b>	CARMIGNAC PORTFOLIO 30 juin 1999
<b>Siège Social</b>	5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg
<b>Date de la dernière version du Prospectus complet</b>	Mars 2011
<b>Exercice Social</b>	Du 1 janvier au 31 décembre
<b>Autorité de Surveillance</b>	CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
<b>Promoteur</b>	Carmignac Gestion 24, place Vendôme F-75001 Paris
<b>Banque Dépositaire</b>	BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange
<b>Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Registre et de Transfert, et Agent Payeur</b>	CACEIS Bank Luxembourg 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg
<b>Gestionnaire Financier</b>	Carmignac Gestion Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg
<b>Distributeurs et Personnes de contact</b>	Carmignac Gestion Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg Tél: + 352 46 70 60 1 Fax: +352 46 70 60 30 E-mail: <a href="mailto:clientservicingpool@carmignac.com">clientservicingpool@carmignac.com</a>
<b>Réviseurs</b>	KPMG Audit Sàrl 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg
<b>Date de création du Compartiment</b>	31 mars 2011
<b>Durée</b>	Illimitée
<b>Pays de distribution</b>	Luxembourg, France, Pays-Bas, Italie, Belgique, Allemagne, Espagne et Suisse